

Département de la Vendée (85)

Commune de Saint-Benoist-sur-Mer

Lieu-dit: "Le Point du Jour"

Lotissement "Le Clos de Bellevue 2"

Maître de l'ouvrage
COOPÉRATIVE VENDÉENNE DU LOGEMENT

LOT n°13

Date : Avril 2020

Échelle : 1/250

Référence : L 14 5885

Informations :

Référence cadastrale: ZA n°190 et 192
Superficie de lot : 565m²
Superficie de plancher : 282m²
Emprise au sol : 282m²

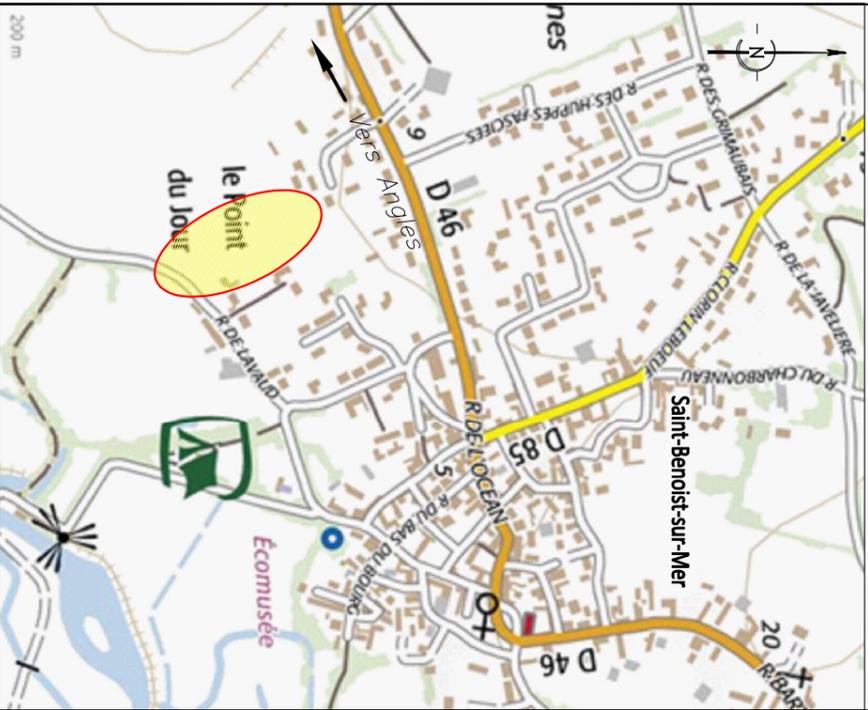
Documents :

PA 085 201 14 S001
en date du 04 Septembre 2014

Systèmes de coordonnées :

Nivellement : N.G.F.-IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - projection zone 6 (CC47)

PLAN DE SITUATION



SANS ÉCHELLE

PLAN DE REPÉRAGE



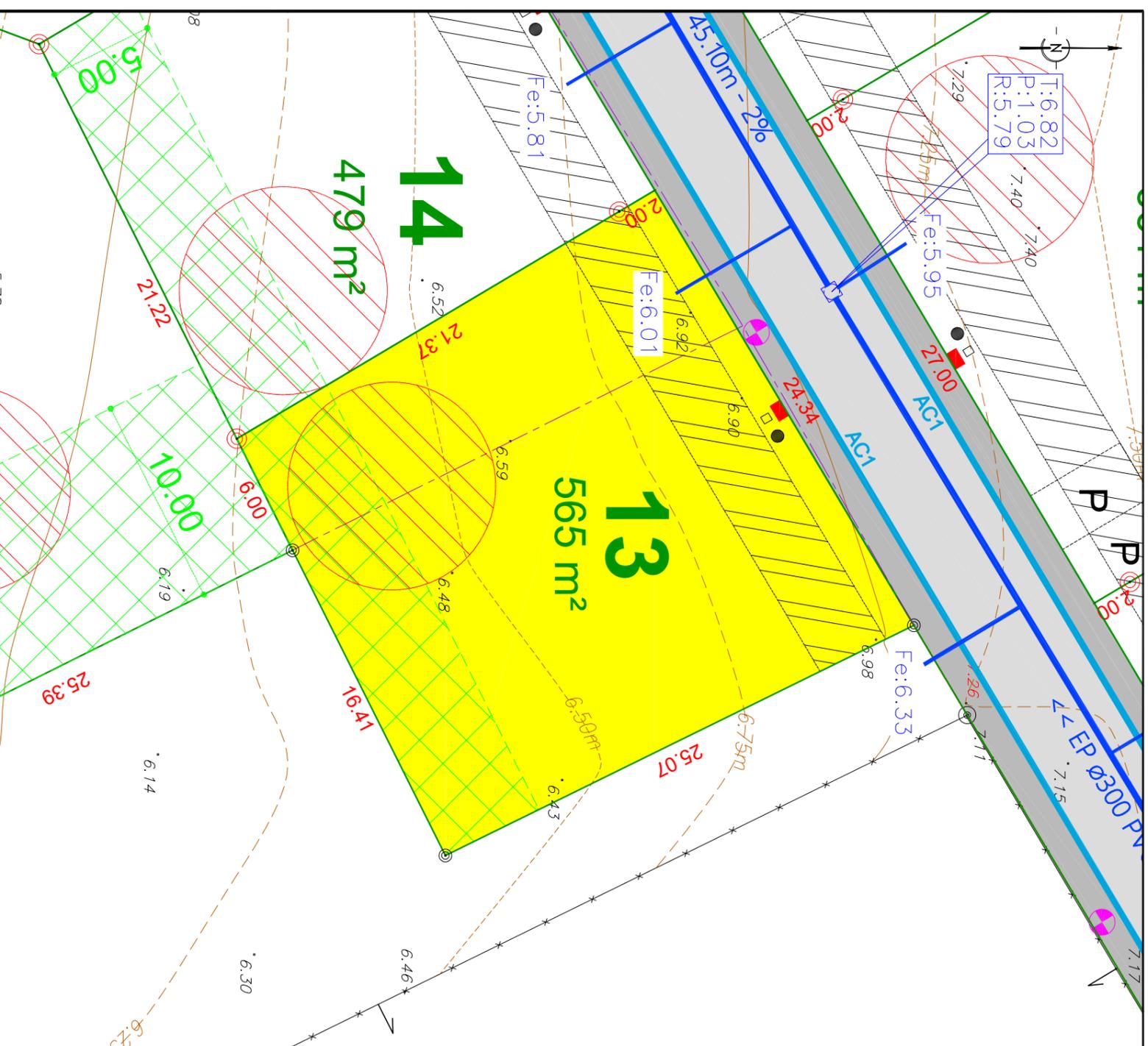
SANS ÉCHELLE

SELARL
Frédéric
GUILBAUDEAU



GÉOMÈTRE-EXPERT
GÉNÉRALISTE
GÉNÉRALISTE DU CADRE DE VIE DURABLE

Centre d'Affaires Sème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OOLONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OOLONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr



	Borne O.G.E.		Signalisation		Réseau E.P.
	Altitude tompon		Morquage		Altitude fil d'eau
	Profondeur		Chausée : enrobé 120kg		Altitude branchement individuel EP
	Altitude radier		Trottoir : bi-couches		Altitude relevée avant travaux
	Présomption d'apportance		Pelouse		Branchements EDF, FT, AEP
	Référence cadastrale		Zone d'implantation des constructions sans clôture (de 1,50m à 5,00m)		Candélabre
	Bordure T1		Zone d'implantation des constructions avec clôture (de 1,50m à 5,00m)		
	Bordure AC1		Accès automobile interdit		
	Plantations		Espace libre à planter		
			Parking privé		
			Parking ouvert sur la voie		
			Assainissement individuel (emplacement indicatif)		

-Les constructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, EU/EP, candélabres...) exact avant construction.
-Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.
-Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.